

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 janvier 2024
15/2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi vingt-cinq janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Lucie ROUX, Cécile ABBAS, Bernard GIORGI, Jérôme CHEVALIER, Elodie DOMINGUEZ, Isabelle GRENUT, Marion ANDLAUER, Francis MARGUERITE, Fabien GERVAIS-BRIAND.

Absents : Xavier BIANCHI, Françoise SIMON,

Procurations : Lucien SILVY à Muriel LAVAUT, Jean-Yves DOMALAIN à Francis MARGUERITE, Sébastien TERRANOVA à Claire DIFOUR, Christine BAPTISTE à Bernard GIORGI, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Jean CASSINI à Cécile ABBAS.

Secrétaire de séance : Marion ANDLAUER

Objet : Remplacement des délégués du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon

Vu la délibération en date du 8 juin 2020, désignant Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND comme représentant titulaire du PNRL et madame Marion ANDLEUER, représentant suppléant du PNRL ;

Considérant la demande de Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND souhaitant être délégué suppléant ;

Considérant que Madame Marion ANDLAUER accepte le poste de déléguée titulaire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DESIGNE : Madame Marion ANDLAUER en qualité de déléguée titulaire ET Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND en qualité de délégué suppléant à compter de ce jour.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 25/01/2024

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 02/02/2024

Date de réception de l'AR: 02/02/2024

004-210401600-DE_012_2024-DE

A G E D I